



Vélizy, le 06 février 2023

Direction des ressources Humaines
Madame Marie Siewertz
5 rue Dewoitine
78140 Vélizy Villacoublay

Copie : Mr David Koginsky Responsable affaires sociales

Madame,

Nous vous communiquons les propositions de notre organisation syndicale pour les négociations salariales 2023.

Depuis de nombreuses NAO, pratiquement aucune inflation sur l'ensemble des éléments négociés (soit plus de 4 ans), malgré les évolutions constantes et croissantes de profitabilité et économies faite par l'entreprise.

Malgré les appels du gouvernement auprès des entreprises pour augmenter les salaires et permettre aux salariés de suivre l'inflation et minimiser la perte de pouvoir d'achats, l'inflation s'élève à ce jour à + 5,2 % à fin janvier 2023 (source Insee), l'entreprise n'a rien fait pour ses salariés.

(élect, eau, gaz, farine, bois, alimentation, assurances, boulangeries, hausse de tous les contrats et matériaux, etc...),

La CFDT constate que les salariés ont répondu positivement par, les efforts fournis, les bons résultats de ventes/production/portefeuille pour 2022 avec une **augmentation de profitabilité**. L'entreprise confirme ses résultats 2022 par une forte croissance de valeur de portefeuille, une croissance du volume de Rep, une croissance des ventes Mod atteinte au-delà du budget avec 1 an d'avance et ceux, sans permettre une participation ou intéressement lié à ces résultats qui positionne l'entreprise en retrait par rapport à ses concurrents directs plus attractifs.

Dans plusieurs Directions d'Agences, celles-ci ont atteint des niveaux exceptionnels malgré un RM ambitieux voir inatteignable. Preuve est faite de la motivation des salariés malgré le turn over existant qui impact la production, et la gestion des départs/embauches dont le savoir-faire disparaît au fur et à mesure alors que l'entreprise souhaite croître en performance, productivité et profitabilité. Les hausses négociées actuelles en 2023 sur les contrats de maintenance sont de l'ordre de 6,5%. Chez certains de nos concurrents, de l'ordre de 8 à 10%. L'entreprise fait croire que les objectifs ne sont pas atteints alors même que l'entreprise n'envoie pas les factures auprès de nos clients pour faire rentrer l'argent et ainsi atteindre la production.

Le souci industriel F3 impact les ventes et la production, les délais de livraisons ne nous permettent pas d'être réactif sur le marché. Le RM irréaliste et clôturé fin d'année 2022, avec beaucoup de retard de production, a un impact direct sur les salariés qui ne permet pas le déclenchement d'intéressement 2022 malgré les résultats profitables et en croissance de l'entreprise.

Patience et effort ont été demandés par la Direction aux salariés depuis pratiquement 5 ans, les résultats sont très profitables. Les salariés attendent des NAO conséquentes en phase avec la réalité pour 2023 et de même proportion que d'autres entreprises qui ont à ce jour appliqués des NAO entre +5,7 et +6,5 %

Au regard de ces éléments précités, nous souhaitons que l'entreprise puisse concrétiser les bons résultats croissants réalisés par les collaborateurs et suivre l'inflation actuelle de +5,2 % à minima.

Nous vous proposons les demandes suivantes :

- Personnel Non-Cadre et Cadre, applicable au 01 janvier 2023
- ✓ 5 % d'augmentation générale
 - ✓ 3 % d'augmentation individuelle, lié la performance et à **l'engagement du salarié.**
 - ✓ Séparation de la revalorisation Cadre/ non-cadre avec un budget alloué NC/C distinct non mutable.
 - ✓ Mise en place tutorat 6 mois pour tous les métiers et prime de tutorat 100€/mois
 - ✓ Une prime de partage des valeurs (PPV) pour tous les salariés de 600 € défisalisée lié aux bons résultats de 2022.
 - ✓ Nous communiquer un tableau récapitulatif 2022 des qualifications et salaires, nombre d'augmentations par catégorie professionnelle ainsi que le montant versé., le nombre de bonus versés aux managers et le montant total. (salaires incluant les variables)
 - ✓ Mise en place d'une prime mensuelle de 12 € pour les sédentaires allant sur sites et clientèles (lavage des bleus de travail, nuisance, poussière, etc..) car rien n'est prévu à ce jour pour cette population.
 - ✓ Revalorisation de la prise en charge des frais de déplacement collectif sur chaque périmètre (bus RATP etc) avec une augmentation de 65 à 70 %
 - ✓ Revalorisation du ticket restaurant à 10,5 € conforme au plafond Ursaaf 2023 (répartition 60 % employeur / 40 % salarié soit 6,5 € / 4 €)
 - ✓ Mise en place de ticket restaurant pour tous les salariés du siège, à compter du 01 janvier 2023 pour leur permettre de commander des repas y compris au sein du prestataire qui fournit l'entreprise. A défaut participation de 6,5 € plafond Ursaaf
 - ✓ Revalorisation du Taux horaire indemnité de trajet
 - ✓ Revalorisation NUIS / NEX / NET / Zones (11 etc)
 - ✓ Revalorisation prime d'astreinte (d'attente) à 2,22 à 2,35 €/h, des zones et de la prime d'astreinte des RAS/RM de 12,5 € à 16 €
 - ✓ Remboursement des frais de repas (déjeuner) de 16,75 € (NAO 2019) à 23 € (pour le déjeuner pris seul) sur note de frais. En cas de dépassement, remboursement sur facture plafonné à 29 € lié aux inflations.
 - ✓ Remboursement des frais de repas (dîner) de 29 € (NAO 2019) à 35 € (pour le dîner pris seul) sur note de frais. En cas de dépassement, remboursement sur facture plafonné à 41 € lié aux inflations.
 - ✓ Mise en œuvre d'un budget supplémentaire pour les salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté pour compenser la différence de salaire avec les nouveaux embauchés.
 - ✓ Revalorisation du GD à 85 €. Si dépassement, remboursement nominatif de l'ensemble des frais réels amélioré dans la limite de 140 € avec lissage des frais.(actuel 130)
 - ✓ Engagement d'aucun versement de dividendes 2022 de la France, aux actionnaires, lié au contexte économique, de l'impact industriel F3 et du RM non atteint.
 - ✓ Mise en place d'un abondement entreprise sur participation (PEE), modalités à définir

ous souhaitons un retour chiffré de nos demandes svp.

Pour la CFDT
Sébastien Cwiklinski - Délégué Syndical Central

